

DECLARATION RELATIVE A LA CRIMINALITÉ FINANCIERE EXERCICE 2018

1^{ERE} EDITION



Linedata

AUDIT & CONFORMITÉ

01/03/2019



INTRODUCTION

Le « **Criminal Finances Act 2017** », loi britannique relative à la criminalité financière, condamne le fait pour une entreprise, y compris étrangère, de ne pas empêcher la fraude fiscale au Royaume-Uni et à l'étranger.

Le Groupe Linedata, dont le siège social est localisé en France, réalise en 2018 un chiffre d'affaires de 173,2 M€ et emploie plus de 1 250 collaborateurs à travers le monde. Le Groupe est présent au Royaume-Uni et en Irlande, où il dispose de 4 bureaux : Londres, Oxford, Edimbourg, Dublin.

Cette déclaration indique les mesures prises par le Groupe Linedata au cours de l'année 2018 pour lutter contre toute forme de criminalité financière dans le cadre de ses activités.

NOS ACTIONS POUR RESPECTER L'ETHIQUE DES AFFAIRES

Le Groupe Linedata s'engage à maintenir à tout moment un comportement éthique des affaires et s'engage à lutter contre toute forme de criminalité financière. A ces fins, le Groupe surveille ses flux financiers dans le respect des réglementations en vigueur.

Le Groupe Linedata veille à garder sa réputation et son image intacte et n'a relevé aucune infraction dans le domaine de la criminalité financière, qui ait pu être commise ou facilitée par un client, un collaborateur ou une entreprise associée.

Le Code Ethique et de conduite professionnelle

Les valeurs et les principes du Groupe Linedata sont rassemblés dans un Code Ethique et de Conduite Professionnelle. Ce Code constitue le ciment identitaire qui donne à chaque collaborateur du Groupe un cadre de référence pour l'exercice de son activité professionnelle au quotidien. Le Code est mis à jour chaque année, enrichi en fonction des besoins. Ce Code comprend des dispositions relatives à lutte contre :

- la corruption et le trafic d'influence,
- le blanchiment et le financement du terrorisme,
- la fraude fiscale.

Chaque collaborateur doit avoir un comportement éthique. Dans le cas contraire, des sanctions disciplinaires appropriées s'exerceront en cas de tentative ou d'évasion fiscale ou de fraude fiscale.

Evaluation de nos partenaires commerciaux

Le Groupe a mis en place une « Charte des partenaires commerciaux », applicable à ses clients, fournisseurs, partenaires et sous-traitants et à laquelle ceux-ci devront adhérer.

En signant cette Charte, les partenaires commerciaux s'engageront à en respecter les principes fondamentaux et devront permettre au service d'Audit Interne du Groupe Linedata de procéder à des audits de leurs activités. Le non-respect de cette Charte pourra dans certains cas conduire à la résiliation de la relation contractuelle.

En complément, le Groupe Linedata va prochainement déployer pour ses fournisseurs les plus significatifs un « questionnaire fournisseurs » destiné à s'assurer que ceux-ci se conforment aux normes appropriées en fonction du pays d'exploitation.

NOS ACTIONS POUR RESPECTER L'ETHIQUE DES AFFAIRES

Conformément au « **Criminal Finances Act 2017** » et à la loi française du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude, le Groupe Linedata s'engage à lutter contre toute forme de fraude fiscale grâce à la mise en place de procédures et de politiques permettant de se prémunir et de détecter les cas de fraude. Le Groupe Linedata est implanté dans des pays à fiscalité encadrée (Luxembourg, Irlande, Hong Kong). Néanmoins, ces implantations n'ont en aucun cas pour objet d'organiser des montages fiscaux.

Le Groupe Linedata s'engage à exercer une diligence sur tous ses collaborateurs afin de réduire les risques liés à des tentatives de fraudes fiscales.

Un dispositif d'alerte éthique

Le Groupe Linedata continue sa mise en conformité avec la loi Sapin II qui a instauré un régime juridique des lanceurs d'alerte au sein des entreprises. Le dispositif d'alerte éthique est déployé dans l'entreprise et est mis en place pour chaque collaborateur et tierce personne. Cet outil est visible tant en interne (sur l'intranet) qu'en externe (sur le site web du Groupe Linedata). Si un collaborateur de bonne foi a un doute ou un soupçon concernant d'éventuelles pratiques illicites ou contraires à l'éthique, il peut utiliser le dispositif d'alerte sécurisé :

En ligne : <https://wrs.expolink.co.uk/>

mot de passe : Linedata

Par téléphone au : 0800 900240

Il peut également dans le respect des règles applicables au pays où il réside et exerce son activité, faire état librement à son supérieur hiérarchique ou à l'Audit Interne de ses inquiétudes via les coordonnées : InternalAudit@se.linedata.com

Cette déclaration, faite conformément au « **Criminal Finances Act 2017** », a été approuvée par le Conseil d'Administration du Groupe Linedata qui a donné pouvoir au Président Directeur Général de signer une déclaration conforme aux termes de celle adoptée en Conseil.

Le Président Directeur Général

Anvaraly Jiva